

[traduction du STTP]

Bureau municipal
45 Hillside DR. N.
Elliot Lake (Ontario) P5A 1X5

Tél. : 705-848-2287
Téléc. : 705-461-7244
www.cityofelliottlake.com

Corporation de la ville d'Elliot Lake

Bureau du

Greffier

Le 12 mai 2014

Carol Hughes
Députée
Algoma-Manitoulin-Kapuskasing
Chambre des communes
Salle 960, édifice La Promenade
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Appui – Maintien du service de livraison à domicile de Postes Canada

Messieurs,

Nous tenons à vous informer que le conseil municipal d'Elliot Lake, durant une réunion ordinaire tenue le lundi 28 avril dernier, a adopté la résolution reproduite ci-dessous, demandant que le gouvernement fédéral ordonne à Postes Canada de maintenir le système actuel de livraison du courrier à domicile au Canada.

Résolution 149/14

« Attendu que les municipalités du Canada ont un intérêt financier direct à l'égard de la sécurité et de la stabilité du service postal du pays, qui leur fournit un moyen sûr de communiquer avec leurs contribuables et la certitude de pouvoir obtenir à temps le paiement des impôts et des autres frais;

ATTENDU QUE Postes Canada, une société d'État qui a toujours été rentable, a annoncé son intention d'éliminer la livraison du courrier à domicile au Canada, ce qui risque de compromettre la stabilité du service postal canadien, la certitude des communications et des moyens de paiement et la fiabilité des transactions commerciales;

ATTENDU QUE le changement annoncé par Postes Canada aura pour effet de transférer aux municipalités des coûts et des obligations, notamment en ce qui concerne la propriété et les emprises municipales, les travaux d'infrastructure, comme le revêtement et l'éclairage, et la surveillance policière nécessaire pour prévenir le vandalisme, les graffitis et le vol de courrier;

ATTENDU QUE ce changement fondamental visant le système de communications du Canada est sans précédent dans les pays du G7 et qu'il a été annoncé en l'absence d'une consultation sérieuse auprès des municipalités, de la clientèle de Postes Canada et des travailleuses et travailleurs des postes;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Fédération canadienne des municipalités demande au gouvernement fédéral d'ordonner à Postes Canada de maintenir le système actuel de livraison du courrier à domicile au Canada;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU d'acheminer la présente résolution à notre députée fédérale. »

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente.

Lesley Sprague, directrice municipale (intérimaire)
Greffière

c. Sue Girard, présidente de la section locale 532 du STTP